

Compte rendu du Conseil Municipal De la Commune d'HARAMONT

SEANCE DU 17 février 2022

Nombre de Membres :	
Afférents au Conseil :	15
En exercice :	15
Présents :	10
Votant(s) :	15
Absent(s) :	00
Pouvoir(s) :	05

A été élu secrétaire :
MAILLET Hubert

*L'an deux mille vingt deux le dix-sept février à 19 heures 00 minutes.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 février s'est réuni à la Salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur CHAUVIN Christian, Maire.*

Présents (10) : CHAUVIN Christian, CORROYER Véronique, DA MOTA Antonio, MAILLET Hubert, PEIX Ludmilla, PIETERS Erick, RICBOURG Anaïs, RICBOURG Sabine, TEISSONNIER Fabrice, TEISSONNIER Nathalie

Représentés (05) : CAIGNAULT Bettina par CHAUVIN Christian, CARITEY Charlene par RICBOURG Anaïs, CORROYER Jean-Luc par CORROYER Véronique, DELCOURT Sergine par RIBOURG Sabine, PINTADO Alexandre par TEISSONNIER Fabrice

Absents (0) : /

1°) COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 JANVIER 2022

Le compte rendu de la séance du 10 janvier 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) CHEMIN COMESTIBLE

Une demande a été faite par l'Association Vie pour envisager un chemin comestible sur le chemin communal entre les parcelles C 88 (propriété de l'ONF) et le chemin communal bordant les parcelles C 254 et C 237 (agricoles).

Un rendez-vous entre l'Association Vie représenté par Mr Nicolas MAZY, le responsable de l'ONF ainsi que Monsieur le Maire et son 1^{er} adjoint a été organisé afin d'expliquer les attentes de l'Association Vie et de la Mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE l'Association Vie à créer un chemin comestible entre les parcelles C 88, C 254 et C 237 et à l'entretenir. L'accord est valable jusqu'au 31/12/2022. Un point sera fait à cette date avec l'Association.

3°) LE FONDS GAILLARD

Il est prévu de faire une coupe sanitaire et jardinatoire de 45 frênes sur les parcelles C 328 et C 329. Après les explications de Monsieur le Maire, le Conseil va passer au vote.

Le vote va se faire à bulletin secret.

Les assesseurs sont :

- Monsieur Christian CHAUVIN
- Monsieur Fabrice TEISSONNIER

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Pour 13 voix
- Contre 1 voix
- Nul 1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 1 voix contre et 1 nul,

ACCEPTE la coupe de 45 frênes sur les parcelles C328 et C 329.

4°) GESTION DES PARCELLES C319 ET 1125

Suite au rapport établi par l'Association Vie concernant la gestion des parcelles C319 et C1125, Monsieur le Maire demande au Conseil s'il accepte que celle-ci s'occupe de la gestion sous le contrôle de la Mairie jusqu'au 31/12/2022. Un point sera fait à cette date avec l'Association.

Le Conseil municipal prend part au vote qui se fera à bulletin secret.

Les assesseurs sont :

- Monsieur Christian CHAUVIN
- Monsieur Fabrice TEISSONNIER

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Pour 14 voix
- Contre 1 voix

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 1 voix contre,

ACCEPTE de laisser la gestion des parcelles C319 et C1125, sous le contrôle de la Mairie, par l'Association Vie jusqu'au 31/12/2022. Un point sera fait à cette date avec l'Association.

5°) USEDA - FOURNITURE ET POSE DE 3 PRISES ILLUMINATION

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

Fourniture et pose de 3 prises illumination

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 1 042,87 €HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 625,72 €HT et se répartit comme suit :

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Participation USEDA	Contribution Commune
<u>Equipement à la carte</u> Prises illuminations	1 042,87 €	417,15 €	625,72 €
	1 042,87 €	417,15 €	625,72 €

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

1. D'inscrire cette opération sur son budget 2022
2. S'engage à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.
3. En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

5°) ELECTION REPRESENTANT SUPPLEANT SAGEBA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au SAGEBA.

Il convient de désigner deux délégués (1 Titulaire et 1 Suppléant) de secteur dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers municipaux nouvellement élus.

Monsieur le Maire représentant la CCRV, il ne peut pas être titulaire SAGEBA pour la commune.

Le choix se porte :

Titulaire :

- Madame PEIX Ludmilla

Suppléant :

- Madame Sabine RICBOURG

6°) VENTE PART SOCIALES

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que nous avons des parts sociales à la banque Crédit Agricole Nord Est d'un montant de 400 € et que nous pouvons les récupérer ou les laisser à la banque. Les intérêts reviennent à 7,44 € annuellement.

Après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal

DECIDE de garder les parts sociales.

7°) REMBOURSEMENT MME JOLY

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Madame Jolly a payé un abonnement compteur eau qui ne lui appartenait pas du 2^{ème} semestre 2017 jusqu'en 2020.

La Mairie va rembourser la somme de 217,37 € correspondant à ses factures de 2017 à 2019.

Le SESV va rembourser l'abonnement du compteur d'eau sur les factures depuis que celle-ci a repris la compétence eau (à compter du 1^{er} janvier 2020).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal

ACCEPTTE de rembourser la somme de 217,37 € à Mme Jolly.

7°) QUESTIONS DIVERSES

- City Stade : Des devis sont demandés afin de sécuriser le City Stade.

Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 19h20.

Le Maire,
Christian CHAUVIN

